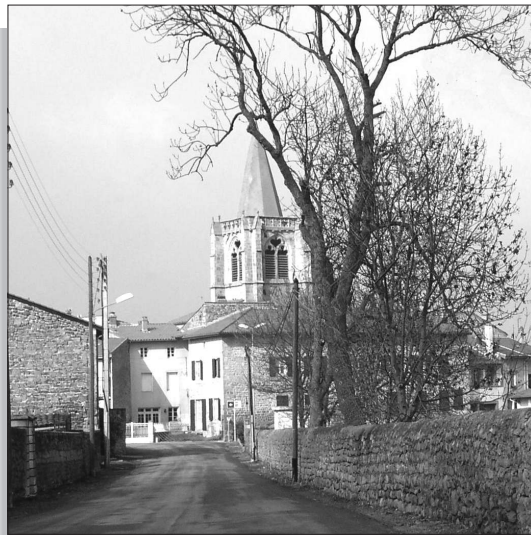


COMMUNE DE  
PERIGNEUX

# PLAN LOCAL D'URBANISME



**7C • MEMOIRE DES  
ANNEXES SANITAIRES**

APPROBATION : 06/03/2006

MODIFICATION :

*epures*  
l'Agence d'urbanisme  
de la région stéphanoise

# SOMMAIRE

	Page
<b>I. Généralités</b>	
I.1 - Situation géographique.....	2
I.2 - Evolution démographique.....	2
I.3 - Le PLU et les possibilités de construire.....	3
<b>II. Alimentation en eau potable</b>	
II.1 - Situation actuelle.....	4
II.2 - Situation future.....	4
<b>III : Assainissement</b>	
III.1 - Situation actuelle.....	5
III.2 - Situation future.....	5
<b>IV. Traitement des déchets.....</b>	<b>6</b>

## I. GENERALITES

### I.1 - Situation géographique

La commune de Périgneux est située dans la Plaine du Forez, sur le canton de Saint-Just/ Saint-Rambert et fait partie de la communauté d'agglomération Loire Forez.

Le territoire communal, d'une superficie total de 32 000 ha, est situé entre 440 m et 700 m d'altitude sur les premiers contreforts du massif du Forez.

### I.2 - Evolution démographique

L'examen des derniers recensements de la population communale permet de dresser le tableau d'évolution suivant :

		1982	1990	1999
POPULATION		765	896	1083
EXCEDENT NATUREL		+ 4	+ 15	
SOLDE MIGRATOIRE		+ 128	+ 172	
EVOLUTION	<b>Totale</b>	<b>+ 132</b>	<b>+ 187</b>	
	<b>Par an</b>	<b>+ 2,14%</b>	<b>+ 2,32%</b>	
RESIDENCES PRINCIPALES		296	343	414
RESIDENCES SECONDAIRES		364	311	251
LOGEMENTS VACANTS		43	70	51

Source : INSEE RGP 99

### I.3 - Le Plan Local d'Urbanisme et les possibilités de construire

Les réunions du groupe de travail du Plan Local d'Urbanisme ont permis d'élaborer un zonage en conformité avec les objectifs de la commune.

#### Capacité d'accueil des zones urbanisables prévues au PLU

ZONES	SURFACE TOTALE EN HA	SURFACE DISPONIBLE EN HA	CAPACITE D'ACCUEIL THEORIQUE	
			Nombre de logements	Population
UA	14,2	1,7	21	55
UC	37	10,7	38	100
UD	30,2	6,7	23	60
UH	30,8	4,6	23	60
<b>TOTAL U</b>	<b>112,2</b>	<b>19,1</b>	<b>105</b>	<b>275</b>
AU	16,4	16,4	57	150
AUc	16,7	12,9	45	115
<b>TOTAL AU</b>	<b>33,5</b>	<b>29,3</b>	<b>102</b>	<b>265</b>
<b>TOTAL U + AU</b>	<b>145,7</b>	<b>48,4</b>	<b>207</b>	<b>540</b>

## **II . ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

### **II.1 - Situation actuelle**

Le réseau d'eau potable de Périgneux est géré par le SIAEP du Haut Forez (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) rassemblant les communes d'Aboën, La Tourette, Périgneux, Merle et Leignecq.

Les ressources actuelles proviennent des stations de l'Andrable et du Vert.

La consommation moyenne de Périgneux est de 83 m<sup>3</sup>/abonné/an. Cette consommation est conforme aux normes domestique préconisées (100 m<sup>3</sup>/abonné/an)

### **Poteaux incendie**

Le schéma de distribution d'eau potable ne permet pas toujours d'obtenir en tout point et en tout moments les débits recommandés sur les poteaux-incendie.

En revanche, la commune dispose de nombreux puits naturels sur son territoire.

### **II.2 - Situation future**

Les réserves de stockage existantes sont suffisantes pour supporter le surcroît d'urbanisation estimé à :

- . une trentaine de logements à moyen terme et d'une cinquantaine de logements à plus long terme (zone AU) sur le bourg (estimation théorique)
- . une quinzaines de logements à moyen terme et une dizaine de logements à plus long terme (zone AU) sur le secteur de la Gare Marieux (estimation théorique)
- . une trentaine de logements à moyen terme sur le secteur de Nus (estimation théorique)
- . une vingtaine de logements à moyen terme sur le secteur de Dicles (estimation théorique)

### **III. ASSAINISSEMENT**

#### **III.1 Situation actuelle**

Actuellement, il existe un système d'assainissement collectif concernant le bourg de la commune de Périgneux d'une capacité de 350 éq/hab.

Il s'agit d'un réseau unitaire.

Les conduites ont des diamètres compris entre 150 et 250 mm avec station d'épuration de type décantation / infiltration sur lits de sable.

Les hameaux de la Gare / Marieux, la Mure sont raccordés à une lagune d'une capacité de 300 éq/hab.

Les conduites d'eaux usées ont des diamètres compris entre 150 et 250 mm dans ce secteur.

Les autres habitations sur le restant de la commune sont en assainissement individuel plus ou moins approprié.

#### **III.2 Situation future**

L'urbanisation de la commune est prévue autour du bourg et des principaux hameaux équipés (la Gare Marieux) ou en voie d'être équipés (Nus Dicle)

Les hypothèses d'urbanisation prennent en compte une augmentation :

- . d'une trentaine de logements (estimation théorique) à moyen terme et d'une cinquantaine de logements à plus long terme (zone AU) sur le bourg
- . d'une quinzaine de logements (estimation théorique) à moyen terme et une dizaine de logements à plus long terme (zone AU) sur le secteur de la Gare Marieux
- . d'une trentaine de logements à moyen terme sur le secteur de Nus
- . d'une vingtaine de logements à moyen terme sur le secteur de Dicles

#### **IV. TRAITEMENT DES DECHETS**

La commune de Périgueux fait parti de la Communauté d'Agglomération Loire Forez qui regroupe 45 communes depuis le 01/01/2005.

La collecte et le traitement des ordures ménagères est assuré par les services de la communauté d'Agglomération qui à la compétence « ordures ménagères ».

Un seul ramassage est effectué chaque semaine, le vendredi.

Quatre points d'apport volontaire ont été installés sur la commune pour le tri sélectif concernant le papier, le verre et les bouteilles plastiques :

- . au bourg,
- . à la Gare,
- . à Nus,
- . à Trémolin).

Par ailleurs, les habitants de la commune peuvent apporter les déchets autres que ménagers dans 3 déchetteries à Saint-Bonnet Le Château, Saint-Just Saint-Rambert et Sury-Le-Comtal.

Les urbanisations nouvelles prévues au Plan Local d'Urbanisme ne sont pas de nature à modifier la situation actuelle.